

La lettre du CADEB

Collectif d'Associations pour la Défense de l'Environnement dans la Boucle de Montesson

Sommaire

Agenda associatif et activités du CADEB	
Comment adhérer au CADEB ?	Page 2
Recycl'Action rejoint le CADEB	Page 3
Le CADEB adhère à l'AUT	Page 4
5000 signatures pour les trains	Page 5
La végétation sous surveillance	Page 6
Le Plan Local de Déplacement	Page 7
Refonte de la station d'épuration d'Achères	
Visite des berges de Croissy	Page 8
Le devenir des jardins familiaux de Sartrouville	Page 9
Voie Nouvelle RD 121	Page 10
Les hyper-marchés écolos?	
Bénévoles, déduisez vos frais	Page 11
Qualité des eaux: donnez votre avis pour l'améliorer	
L'agriculture biologique: réponse au défi de la protection de l'eau.	Page 12
La Tangentielle Nord en conflit avec Arc Express?	Page 13
Collectifs et associations d'environnement dans la Boucle	Page 14

Le CADEB et la concertation

Il est déjà loin le temps où un élu parlait du CADEB d'un air moqueur en disant qu'il avait son siège social... dans une cabine téléphonique, faisant allusion au fait que notre Collectif avait donné comme adresse ...une boîte postale. Cette anecdote circule encore au sein du CADEB, et l'on en rit de bon cœur.

Les temps ont changé, les mentalités et les pratiques ont évolué. La concertation avec les associations en général, et notre Collectif en particulier, est devenue la règle.

En douze ans d'existence, le CADEB a démontré sa capacité à fédérer dans la Boucle les associations qui veulent œuvrer ensemble et son aptitude à établir des relations constructives avec les élus.

Sa représentativité a été reconnue par l'agrément préfectoral au titre de la protection de l'environnement sur le territoire de la Boucle de Montesson, obtenu grâce à l'avis favorable de la ville de Sartrouville et au soutien d'Yvelines Environnement.

Le CADEB participe à plusieurs instances de concertation, notamment:

- La CLIS (commission locale d'information et de surveillance) constituée auprès de l'usine d'incinération de Carrières sur Seine.
- Le Comité de Fromainville, pour le suivi de l'usine de traitement des eaux usées d'Achères (Seine Aval).

Mais trop souvent, comme le souligne France Nature Environnement, « la participation des associations ne sert qu'à cautionner un choix réalisé sans elles. »

Fort heureusement, là aussi, les choses changent, et notre Collectif se félicite d'avoir été associé quasiment dès l'origine à l'élaboration du Plan Local de Déplacements de la Boucle, avec Réseau vélo 78.

Pour sa part, le CADEB est prêt à participer très en amont à l'élaboration de tout projet ou à toute instance liée à l'environnement, pour aboutir à un consensus, sachant que la décision finale appartient bien entendu aux élus. Avec ceux que le suffrage universel aura désignés, le CADEB est disposé à relever le défi. Il lui faudra trouver encore plus de moyens humains, approfondir ses compétences, développer sa capacité d'expertise et sa représentativité.

Tous ces thèmes alimenteront probablement les débats lors de notre prochaine Assemblée Générale.

Le Bureau du CADEB

CADEB association loi 1901 agréée pour la protection de l'environnement
sous le numéro 04-033 DUEL – SIREN 484 499 009
siège social : 130 av. Général de Gaulle - 78500 SARTROUVILLE
Tél : 01 39 57 65 28 - 01 39 15 32 21 e-mail : caleb78@wanadoo.fr
Site Internet : www.caleb.org

Activités du CADEB

Novembre (à partir du 15)

- Samedi 24 novembre: visite des berges de Seine, à Croissy, avec Seine Vivante et Réseau Vélo 78.
- Mercredi 28 novembre: visite de l'Assemblée Nationale avec Jacques Myard, Député des Yvelines.

Décembre

- Samedi 1 décembre: participation à la session de formation d'Île de France Environnement sur les associations.
- Lundi 3 décembre: participation à la réunion de Bureau de l'Association des usagers des transports (AUT).
- Mardi 4 décembre: une délégation du CADEB est reçue au STIF (Syndicat des transports d'Île de France) sur le dossier de la Liaison SNCF avec Saint-Lazare.

Janvier

- Vendredi 11: réunion des associations sartrouilloises membres du CADEB avec les services environnement et propreté.
- Lundi 14: participation à la réunion sur le Plan Local de Déplacements de la Boucle.
- Lundi 14: participation au Comité de Fromainville pour le suivi de l'usine de Seine Aval.
- Mardi 22: participation au SPI Vallée de Seine, pour la prévention des pollutions.
- Samedi 26: participation à la sessions de formation d'Île de France Environnement sur les économies d'énergie.
- Mardi 29 janvier: réunion du Conseil du CADEB.

Février (jusqu'au 15):

- Mercredi 6: participation à l'Assemblée Générale de Réseau Vélo 78.
- Jeudi 7: réunion au Conseil Général pour la RD 121.
- Jeudi 7: inauguration de l'usine d'incinération de Carrières sur Seine.

Agenda associatif

- **Samedi 15 mars:** Assemblée Générale d'Yvelines Environnement. Renseignements: <http://www.yvelines-environnement.org/>
- **Samedi 5 avril:** Assemblée Générale d'Île de France Environnement. Renseignements: <http://www.idfe.org/>
- **Samedi 12 avril 2008:** journée de formation d'Île de France Environnement sur le thème du transport de fret en Île-de-France Renseignements: <http://www.idfe.org/>
- **Mardi 15 avril:** Assemblée Générale du CADEB. Renseignements: www.cadeb.org
- **Samedi 24 mai:** à l'initiative de l'association des Dix Arpents, nettoyage des berges de Seine à Sartrouville par les associations riveraines et la MJC, avec le soutien de la commune. Renseignements: www.cadeb.org

Comment adhérer au CADEB ?

Le CADEB est un collectif d'associations exerçant son activité sur le territoire de la Boucle ou les communes alentours.

Pour adhérer, les **associations** doivent remplir les conditions suivantes:

- Avoir pour objectifs principaux la protection de l'environnement et l'amélioration de la qualité de vie, dans une perspective de développement durable.
- Avoir un fonctionnement normal conforme à la loi 1901, une représentativité et une durée d'existence suffisantes.
- Rechercher une concertation constructive avec les élus, c'est à dire ni opposition ni alignement systématique et être indépendantes des partis politiques.
- Respecter les règles de fonctionnement en vigueur au CADEB.

La liste des associations déjà adhérentes au CADEB figure en dernière page de la présente Lettre.

Pour les **individuels**, la règle est l'adhésion par l'intermédiaire d'une association membre du CADEB. A défaut d'association sur un territoire ou une commune, il est possible d'adhérer directement au CADEB si on en partage les objectifs. La cotisation annuelle (pour 2008) s'élève à 10 euros. (Chèque à l'ordre du CADEB).

Si vous avez des compétences dans un des domaines liés à l'environnement, vous pouvez devenir **chargé de mission** au sein du CADEB. La liste des chargés de mission actuels figure sur le site Internet: www.cadeb.org

De plus amples renseignements peuvent vous être communiqués en contactant le CADEB: cadeb78@wanadoo.fr

Recycl'Action rejoint le CADEB

Recycl'Action se définit comme « une pierre de plus à l'édifice de la défense de l'environnement, une alternative positive pour la réduction des déchets. ». Le CADEB est heureux de l'accueillir en son sein.

Recycl'Action est une association (créée le 28 mars 2007) dont l'ambition est à la démesure de son jeune âge. Agir pour la réduction des déchets est son mot d'ordre. Les chiffres sont là et indiquent qu'il y a urgence en matière de déchets : surproduction, problèmes liés au traitement, politique économique de surconsommation. C'est à partir de ces constats chiffrés et des observations faites sur le terrain que les fondateurs de l'association ont décidé d'agir concrètement.

La première de ses actions porte sur la réduction effective des déchets encombrants, des déchets ultimes de type I ainsi que certains DIB (Déchets Industriels Banals) par réemploi.

Parallèlement, vient une responsabilisation des publics visant à instaurer de nouvelles habitudes permettant de réduire significativement la production de déchets, et à améliorer les gestes de tri.

Designers, artisans, institutrices, communicants, psychologues et spécialistes des déchets se sont regroupés sous l'égide de Recycl'Action pour échanger leur savoir-faire et transformer les déchets encombrants en produits finis design et 100% recyclés.

Le recycl'age

Pour atteindre cet objectif du 100% recyclé, Recycl'Action collecte des déchets encombrants (meubles, luminaires, objets divers), matières premières de l'atelier.

Avec les artisans d'Île-de-France, l'association met en place un réseau de récupération de matériaux et outillages (pots de peintures, vernis, colles, chutes de tissus, bois, couvertures de sol, tous destinés à la déchetterie), utilisés pour le relooking des encombrants.

Cette action permet de réduire concrètement la production de déchets et de redonner vie à des meubles, objets, ... initialement destinés à être enfouis ou incinérés.

Les meubles, transformés dans notre local de stockage en des créations design 100% recyclées, sont revendus, générant ainsi une source de revenu qui permettra la création d'emploi pour des publics en difficulté.

Responsabilisation

Et, si l'action de réduction des déchets par réemploi est primordiale, la sensibilisation aux comportements écocitoyens l'est tout autant. Dans ce cadre, Recycl'Action met en place différents outils de responsabilisation, de sensibilisation et d'information destinés et adaptés à tous les publics : enfants, grand public, entreprises et collectivités.



Les enfants, plus que nous encore, seront confrontés à la nécessité de sauvegarder la planète. Il est fondamental qu'ils apprennent le plus tôt possible les bons gestes et qu'ils soient sensibilisés aux questions liées aux déchets.

Recycl'Action propose ainsi aux écoles, centres de Loisirs et municipalités (stand d'animation d'événements) des ateliers de bricolage, les « Brico Recup », destinés aux jeunes publics. Les enfants y transforment des déchets en matériaux pour réaliser leurs créations.

Ces ateliers sont des moments privilégiés pour les informer sur les déchets, le tri, les possibilités en matière de réemploi.

Le grand public, les entreprises et les municipalités sont informés sur nos actions lors de nos participations à des événements liés à l'environnement, au design ou au réemploi (vide grenier).

Recycl'Action

Adresse postale : 11 rue de Verdun 78500 Sartrouville

Atelier : Espace Cristal Technoparc 78300 Poissy

Contact : Cathy Tizzoni

Responsable développement

06 60 38 43 82

ktix.tizia@wanadoo.fr



Ce meuble en carton a été réalisé fabriqué et décoré dans notre atelier à partir de matériaux de récupération

Le CADEB adhère à l'AUT

Les convergences sont nombreuses entre le CADEB et l'AUT (Association des Usagers du Transport). C'est pourquoi notre Collectif a décidé lors de son Conseil du 29 janvier 2008 de devenir adhérent de cette association. En voici une brève présentation, extraite de son site Internet.

L'AUT regroupe les adhérents franciliens (personnes morales ou physiques) de la Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports.

Celle-ci, créée en 1978, rassemble aujourd'hui 150 associations implantées dans toutes les régions françaises. Elle est membre du Conseil National de la Consommation, de France Nature Environnement et de la Fédération Européenne des Voyageurs. L'AUT est elle-même membre d'Ile-de-France Environnement.

La **FNAUT** agit :

- pour l'amélioration et le développement des transports collectifs urbains, régionaux, ruraux et interurbains,
- pour de meilleures conditions de déplacement des piétons, cyclistes et personnes handicapées,
- pour la sécurité routière,
- pour une politique intermodale des transports, respectueuse du cadre de vie quotidien et de l'environnement.

La FNAUT représente les usagers des transports publics auprès des pouvoirs publics et des entreprises de transport. Groupe de pression d'intérêt général, elle s'efforce d'infléchir la politique des transports et de l'aménagement du territoire.

L'Association des Usagers des Transports d'Ile-de-France a vu le jour quant à elle en 1662 (voir ci-contre). La Compagnie des Carrosses à Cinq Sols ayant disparu en 1677 pour des raisons financières, l'AUT s'est endormie cette année-là, pour se réveiller trois siècles plus tard.

Depuis la lutte contre la politique d'« adaptation de Paris à l'automobile » dans les années 1970 jusqu'à à l'élaboration du Schéma Directeur de la Région Ile-de-France et du Plan de Déplacements de Paris en 2006, elle a été au cœur du débat sur la politique des déplacements dans la région. Elle a exposé sa conception dans de nombreux documents, et publie un article thématique dans chaque numéro de son bulletin Fnaut Infos Ile-de-France.

Objectifs

Embouteillages, bruit, pollution, entassement : ce n'est pas inéluctable.

L'Ile-de-France peut devenir une région où il est agréable de vivre et de se déplacer.

Pour cela, il faut développer les transports en commun et leur donner la priorité absolue. Il faut aussi qu'ils soient incitatifs, c'est-à-dire :

- **rapides, fréquents, réguliers**, et bénéficiant en surface d'aménagements de priorité ;
- **développés** dans tout le tissu urbain ;
- **permanents**, en généralisant leur fonctionnement en soirée et le dimanche ;
- **confortables, accueillants, sécurisants** (véhicules, gares, abribus...) ;
- **accessibles à tous**, y compris aux personnes handicapées ou à mobilité réduite ;
- **pratiques et abordables**, en clarifiant l'information, les tarifs, les parcours.



Devenez membre de l'AUT

L'AUT, qui selon ses statuts "se place en dehors de toute appartenance politique, syndicale ou religieuse", a besoin de votre soutien moral et financier pour vivre.

Pour recevoir une documentation et un formulaire d'adhésion, vous pouvez nous adresser un message à l'adresse suivante :

aut.idf@wanadoo.fr

ou vous connecter sur le site de l'AUT :

www.aut-idf.org/

Renseignements possibles auprès du CADEB.

1662: Le premier système de transports publics urbains parisiens.

Dénommé « les Carrosses à Cinq sols », il comportait 5 lignes régulières fonctionnant de 7h à 20h. Son créateur, Blaise Pascal, hélas disparu prématurément, a fait preuve d'un talent remarquable d'organisateur, avec un sens aigu de la qualité de service.

Près de 5000 signatures pour les trains

La pétition lancée par notre Collectif pour « le maintien de la liaison SNCF avec Paris Saint-Lazare, en semaine en heures creuses » a recueilli près de 5000 signatures, principalement dans les communes de Sartrouville, Houilles, Carrières sur Seine, Montesson, Maisons-Laffitte, le Mesnil le Roi.

Cette action, de caractère strictement associatif, a été portée par les associations membres ou partenaires de notre Collectif dans la Boucle de Montesson, à savoir : Carrières Autrement, Voisins-Voisines et Echo de Houilles, Comité du Vieux Pays – Le Fresnay, Comité de quartier des Richebourgs, Les Dix Arpents, Mieux Vivre à Montgolfier, Natur'Ville, Quartier de la Vaudoire Debussy, Riverains du quartier de la Mairie, Le Val et Vous à Sartrouville, Syndicat d'initiative et de défense du site du Vésinet, Seine Vivante, La Boucle Verte, Forme 21, Recycl'Action.

Nous avons également reçu le soutien de l'Association des usagers des transports – AUT, d'Ile de France Environnement, union régionale d'associations d'environnement, de la Ligue Contre la Violence Routière des Yvelines ainsi que des communes de la CCBS (Carrières sur Seine, Chatou, Croissy, Houilles, Le Vésinet, Montesson, Sartrouville) et de Maisons-Laffitte.

Nous avons informé M. Jean-Paul Huchon, Président du STIF, des résultats de notre action. Nous attendons un rendez-vous.

Comme nous l'avons précisé à Madame la Vice Présidente Le Néouannic, qui a bien voulu nous recevoir le 4 décembre dernier au STIF, notre Collectif d'associations d'environnement apprécie l'action



A compter du 4 février 2008, en semaine en heures creuses, la fréquence des RER A est doublée sur la ligne Cergy, mais en revanche les trains SNCF vers Saint-Lazare sont supprimés à partir de Maisons-Laffitte et des communes de la Boucle.

de la Région et du STIF pour développer les transports en commun, améliorer la qualité de service et les rendre accessibles à tous.

Nous ne mettons pas en doute les bonnes intentions qui ont présidé à la décision prise et ne contestons pas l'amélioration qu'elle peut apporter à de nombreux usagers, ceux de l'agglomération de Cergy-Pontoise notamment.

En revanche, nous faisant les porte-parole des milliers de personnes qui ont signé la pétition, nous n'acceptons pas que cette réorganisation s'effectue au détriment de milliers d'autres usagers : étudiants de la faculté de Nanterre, salariés en horaires décalés ou à temps partiel, patients de la clinique Charlebourg à La Garenne Colombes, personnes âgées ou handicapés utilisateurs habituels de la ligne vers Saint-Lazare, etc.

Le CADEB ne nie pas les difficultés liées à la saturation des infrastructures, **mais demande la recherche et l'étude de toutes solutions permettant de rétablir une liaison ferroviaire directe avec toutes les communes situées sur la ligne SNCF Paris Saint-Lazare, jusqu'à Maisons-Laffitte.**

Il faut trouver les meilleurs compromis permettant de satisfaire au mieux tous les franciliens concernés et de faciliter le recours aux transports en commun, au lieu de le compliquer.

Nous osons espérer que le dossier n'est pas figé et que le STIF sera sensible à l'attente des habitants et usagers.

Communiqué du CADEB du 4 février 2008. (Extraits)

La pétition sur Internet

Près de 500 internautes ont déjà signé la pétition en ligne. L'avantage de cette formule est la possibilité de mettre des commentaires.

Pour signer en ligne ou prendre connaissance des commentaires: www.cadeb.org

La déchetterie verte sous surveillance

Depuis son début d'activité en 1999, la plate-forme de compostage de Montesson, appelée communément déchetterie verte ou encore végetterie, peine à exercer son exploitation sans nuisances pour les riverains. L'adjonction récente d'une nouvelle activité et le manque de communication de ses dirigeants n'arrange pas la situation. Nous tentons de faire le point sur ce dossier difficile.

La plate-forme de compostage de Montesson est située dans la Plaine, près de l'A14. Elle bénéficie d'une autorisation préfectorale depuis 1997 pour traiter au maximum 30 000 tonnes de déchets verts par an. Gérée par la société privée SEV, c'est l'une des plus importantes des Yvelines et même de la Région parisienne.

Son principal client est le SITRU, qui assure la collecte des déchets sur les douze communes avoisinantes et lui a livré en 2006 14421 tonnes de coupes de gazons, feuilles, branchages, tailles de haies, souches et bois divers, en provenance des particuliers et des services techniques municipaux. Après réception, les déchets végétaux sont broyés, compostés pendant 10 semaines et criblés. Le compost produit par la SEV est 100% végétal et conforme aux normes en vigueur. (source: SITRU).

Le CADEB ne conteste pas l'utilité publique de ce type d'installation, «*sous réserve d'un contrôle rigoureux des conditions d'exploitation, d'une bonne intégration dans un milieu péri-urbain, en concertation avec les agriculteurs et les riverains.*»

Des nuisances olfactives

Dès l'enquête publique, en 1997, les associations avaient alerté les pouvoirs publics sur le risque de nuisances olfactives pour les riverains dans une plaine périurbaine totalement enclavée au milieu d'habitations. Ces craintes se sont trouvées vérifiées à de nombreuses reprises, notamment au cours de l'hiver 2001-2002, avec des odeurs pestilentielles dans la Plaine.



Grâce aux efforts de SEV, une amélioration sensible a été constatée. Toutefois, les incidents persistent, avec une recrudescence ces derniers mois. Ainsi, Christian Bachelet et Daniel Tremel, comme d'autres membres du comité «*odeurs*» mis en place par la ville de Montesson, ont constaté à plusieurs reprises des odeurs «*d'intensité diverse, déplaisantes, caractéristiques de la végetterie*».

La question a été abordée par M. J-F Bel, Maire de Montesson, au cours de la réunion de la communauté de communes en date du 28 novembre 2007: «*le traitement des déchets verts n'est pas satisfaisant : des odeurs se propagent à Montesson. Une proposition d'investissement a été faite par courrier argumenté et adressé en ce sens au Président du SITRU.*» La couverture totale du site a été évoquée comme une solution possible, mais coûteuse.

Des nuisances visuelles

Aux nuisances olfactives s'ajoutent depuis peu des nuisances visuelles, générées par l'activité de récupération de bois, stocké sous forme de montagnes de déchets divers. (voir ci-contre)

Alertée par le CADEB, la DRIRE, service de l'État chargé de contrôler l'installation, a prévu une inspection du site en 2008 pour l'ensemble des activités (compostage, récupération de bois).

Espérons que ces efforts conjugués permettront d'aboutir à un fonctionnement normal de l'installation sans nuisances pour les riverains.

Jean-Claude Parisot, secrétaire général du CADEB

Le Plan Local de Déplacement (PLD)

Par décision du 8 mars 2006, la CCBS (Communauté de Communes de la Boucle de Seine) a décidé de l'élaboration d'un Plan Local de Déplacements dans la Boucle de Montesson. Gérard Moulin, secrétaire du CADEB, représente notre Collectif dans les instances de concertation sur ce dossier. Il nous rappelle ce qu'est un PLD.

Qu'est-ce que le Plan Local de Déplacement (PLD).

Le Plan Local de Déplacement est un outil de planification qui doit permettre de mieux organiser les transports, la circulation et le stationnement sur le territoire et de mieux le desservir durablement.

Le PLD a pour objectif d'améliorer les conditions de déplacement sur le territoire de la commune.

Il s'agit notamment de :

- Faciliter les cheminements des piétons, des cyclistes.
- Favoriser le développement des transports collectifs
- De traiter les difficultés de stationnement et de hiérarchiser la voirie.
- De réduire les nuisances
- D'organiser le transport et la livraison des marchandises.

Ce travail s'appuie sur un diagnostic des conditions de déplacement existantes sur le territoire.

Il débouche sur des propositions d'améliorations.

Ces propositions donnent lieu à un document définitif qui sert de référence en matière de politiques publiques sur les déplacements et les transports.

Le PLD, un projet pour demain.

A court terme, 2 à 3 ans, le PLD permet la mise en œuvre d'actions opérationnelles :

1. Définition d'une nouvelle politique de stationnement
2. Aménagement en faveur des modes doux (vélos)
3. Créations de zones 30 (limitation de vitesse)

A moyen terme, 5 à 7 ans,

Le PLD contribue à la réalisation des infrastructures prévues au contrat de projet Etat-Région.



A long terme, 15 ans,

Le PLD accompagne le projet de territoire et le développement de la communauté de communes.



Le PLD, est une déclinaison du PDU (Plan de Déplacement Urbain) en Ile de France.

Le PLD s'inscrit dans le Plan de Déplacements Urbains d'Ile de France (PDUIF).

Ses objectifs sont applicables sur le territoire de la CCBS (Communauté de Communes de la Boucle de Seine).

1. Diminuer le trafic automobile de 5%.
2. Augmenter l'usage des transports collectifs de 2%
3. Augmenter de 10% la part de la marche à pied
4. Doubler le nombre de déplacements à vélos
5. Augmenter de 3% la part des marchandises transportées par voie d'eau et de fer.

Et surtout changer le comportement actuel des Citoyens.

Gérard Moulin, Président
Voisins Voisines

Les illustrations sont extraites du guide de l'élaboration d'un Plan Local de Déplacements, téléchargeable sur le site du CADEB / rubrique documents

Vous pouvez également consulter le site Internet du STIF : www.stif.info/developpement/

Refonte de la station d'épuration d'Achères

La Boucle Verte nous livre sa contribution au débat public dans ce dossier capital, compte-tenu de son coût, et préconise des solutions alternatives au projet présenté par le SIAAP (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de l'Agglomération Parisienne).

La facture d'eau s'envole

1, 5 milliard d'euros pour la reconstruction de la station d'Épuration d'Achères, la plus grande du monde après Chicago. Les 800 millions d'euros affichés dans la presse étaient donc erronés et minimisaient l'augmentation de la facture d'eau que le consommateur connaîtra inmanquablement. Au moins le double avant 10 ans. Qu'on ne se leurre pas : les travaux sont nécessaires vu l'état très insatisfaisant des eaux rejetées par la station : l'Europe nous menace d'une amende de 300 millions d'euros. On a 5 ans pour faire mieux.

Mais quelle refonte ? Comment gérer nos eaux usées pour ne pas avoir des volumes gigantesques nécessitant des stations hyperdimensionnées ?

Eaux de pluie.

Sans attendre, il faut séparer nos eaux pluviales du réseau des eaux usées. Il est en effet calamiteux de les mélanger à des eaux très sales pour payer une dépollution qu'on aura induite.

Usage de l'eau potable.

Mais il faut aller plus loin. Est-il encore rationnel d'évacuer nos excréments avec de l'eau potable qui tend sérieusement à se raréfier ? Les Allemands, les Suédois ont opté pour les toilettes sèches. C'est la solution du XXI^e siècle.

Déconcentration : Il est indispensable de déconcentrer les stations ; autrement dit, que chaque collectivité se responsabilise et prenne en charge ses eaux usées au lieu de se raccorder à l'existant chez les autres. Pour cela, incitation ou sanction financière. Il faut convaincre nos députés.

De l'énergie avec nos déchets

Mais il est surtout regrettable que la méthanisation, fermentation des déchets, produisant du biogaz, ne se fasse que sur les boues finales. Si on cesse d'envoyer les eaux de pluie, si on se tourne dans les très proches années à venir vers les toilettes sèches, les eaux seront moins diluées, on pourra utiliser la méthanisation et produire de

l'énergie avec les eaux usées de 5 millions de Franciliens. On aura alors, comme à la station de Marquette dans le Nord, une usine à énergie positive (qui génère de l'énergie). Mais les projets des entrepreneurs pour cette refonte, filiales de Suez, Bouygues et Véolia, tournent le dos à cette filière utilisée chez nos voisins : ils sont dans la combustion lente, gourmande en énergie et productrice de CO₂ et de volumes de boues dix fois supérieurs. Cherchez l'erreur.

Le conseil économique et social d'IDF préconisait déjà en 2003 de se tourner vers la méthanisation afin de réduire drastiquement le volume de ces boues dont on ne sait que faire.

Apparemment, les mastodontes du marché de l'eau n'en ont cure. Le consommateur, quant à lui, aura une facture très élevée pour un assainissement guère au top des défis environnementaux.

*Dominique Luang
La Boucle Verte*

Visite des berges de Croissy sur Seine

Tout d'abord un peu d'histoire : rappelons-nous le temps où les impressionnistes ont fait de ces lieux leur rendez-vous privilégié ! Puis vint, avec la révolution industrielle et les vagues d'urbanisation, l'époque où la Seine est devenue égout, terrain vague ou dépotoir ; enfin aujourd'hui on se réapproprie les bords de Seine qui deviennent des parcs naturels à part entière. D'où l'importance d'un réaménagement des zones effondrées des berges utilisant des techniques « dites douces » c'est-à-dire ayant pour base le génie végétal. Sept sites non contigus (sur 8) sont actuellement terminés,

excepté la plantation de quelques plantes aquatiques qui ne pourra se faire qu'au printemps (nature oblige).

Une trentaine de personnes, appartenant à des associations locales (CADEB, Réseau Vélo 78, Seine Vivante) ont pu visiter chaque site, un par un, le 24 novembre dernier. En cette période hivernale, les dessins des nombreuses plantes utilisées réalisés par Françoise Peyrony ont permis de prendre conscience de toute la richesse en biodiversité apportée par le génie végétal. Ils ont pu aussi comprendre comment les racines des végétaux, spéciale-

ment choisis, pouvaient permettre de stabiliser les berges. L'entreprise assure la reprise et le bon état grâce à un contrat de 3 ans. A côté de ce chantier « curatif », la mairie de Croissy a prévu un entretien « préventif » de l'ensemble des berges de Croissy pour 4 ans. Le Syndicat mixte d'aménagement, de gestion et d'entretien des Berges de la Seine et de l'Oise (SMSO), dont Croissy fait partie, pourra accompagner la ville dans ce travail permanent.

*Jean-Pierre Genestier
Président
Seine Vivante*

Le devenir des jardins de Sartrouville

Des jardins familiaux sont installés sur les emprises de la future voie nouvelle RD 121. Ils vont donc disparaître. C'est le cas notamment de ceux gérés par Natur'Ville, association adhérente au CADEB. La municipalité de Sartrouville propose un « relogement » sur la future coulée verte. C'est une bonne nouvelle qui ne dissipe pas toutes les inquiétudes de Martine Rol, sa Présidente, ainsi que sa Vice-Présidente, Chantal Chagnon. Voici pourquoi.

Quelle est la situation actuelle de Natur'Ville?

Notre association fonctionne sous le couvert de la loi de 1901. Nous avons actuellement une convention avec la DDE qui se termine le 30 avril 2009. Le terrain que nous occupons va être repris par le département pour la construction de la future voie nouvelle RD 121. Nous avons beaucoup travaillé pour défricher ce terrain. Nous nous sommes donné beaucoup de mal. Nous ne refusons pas de changer de quartier, bien sûr cela nous fait mal au cœur de devoir partir. Ce n'est pas tant le fait de déménager en soi, mais d'être devant un projet qui ne nous convient pas vraiment.

Quelles sont vos inquiétudes?

Nous sommes une association très conviviale; une vingtaine de jardiniers viennent y cultiver leur jardin. Nous aimons bien être ensemble, malheureusement le projet qui nous a été présenté va favoriser l'individualisme; d'autre part nous n'aurons pas de parcelles de convivialité, qui nous permettaient de nous réunir, boire un pot ensemble, faire un barbecue collectif. On nous présente des parcelles trop grandes pour nous, séparées par des grillages de 1,5 m de hauteur. La rencontre entre les jardiniers va être très difficile.

D'autant qu'il n'y aura pas d'entrée commune. Chacun va s'enfermer dans son jardin. Ce qui est le contraire de notre association. Beaucoup de nos jardiniers habitent en immeuble et n'ont pas envie de se retrouver entourés par quatre grillages. Actuellement, nous permettons à des jeunes en insertion d'entretenir ces parcelles avec un

Actuellement, nous avons une vie associative très riche



Les jardinières et jardiniers de Natur'Ville, sur le terrain qu'ils ont défriché

éducateur. Comment allons-nous faire dans les nouveaux jardins, si toutes les parcelles sont closes ?

Quels sont vos souhaits?

Nous sommes adhérents à la fédération nationale des jardins familiaux et collectifs. Nous avons visité beaucoup de sites et rencontré de nombreux jardiniers. Nous sommes prêts à travailler avec la municipalité sur le projet, en s'inspirant de ce qui se fait ailleurs. Il y a beaucoup de belles choses ici et là, nous avons beaucoup d'idées, sur la disposition des parcelles, des cabanons, comment séparer les jardins, avec des haies basses ou des grillages bas. Trop de cloisonnement

nuit à la convivialité. Il faut respecter un ensemble esthétique et harmonieux des jardins.

Actuellement, nous avons une vie associative très riche. Nous

prenons les décisions ensemble. Nos adhérents nous paient une cotisation, nous accordons les paiements en plusieurs fois aux jardiniers en difficulté, nous faisons éventuellement une réduction de 50%. **C'est cela la solidarité.** Cela sera-t-il encore possible si chaque jardinier - titulaire d'un bail précaire - s'acquitte directement de son paiement auprès du Trésor Public ? Y aura-t-il toujours cette convivialité associative? Nous avons envie de rester une association de gestion de jardins familiaux à part entière et pas une simple association d'animation.

Qu'attendez-vous maintenant?

Nous souhaitons pouvoir nous réunir rapidement avec la municipalité et la fédération pour bien définir le projet et pouvoir déménager à l'automne 2008, ou au plus tard en hiver 2009, car nous avons des végétaux à déplacer et c'est la bonne période.

Propos recueillis par Paulette Menguy, Présidente du CADEB.

Voie nouvelle RD 121: quoi de neuf?

Après l'enquête publique et l'avis favorable du commissaire enquêteur, notre Collectif, conjointement avec Réseau Vélo 78, a pu rencontrer les responsables du projet au sein du Département. L'objectif était de faire le point sur le dossier et de répondre aux questions que nous continuons à nous poser. Voici l'essentiel des points abordés et les réponses apportées.

La voie nouvelle propose des aménagements cyclables qui seront complétés par des projets communaux.

Effectivement, pour des raisons principalement de sécurité, le projet départemental ne comporte pas d'aménagement à Sartrouville, dans la portion en tranchée pour rejoindre la RD 308, ni à Montesson, sur le contournement sud vers le RD 311. En revanche, les communes se sont engagées auprès du Département à réaliser des aménagements sur les voies communales parallèles à la voie nouvelle.

Les représentants des communes présents à la réunion ont confirmé cet engagement et leur volonté de le mettre en oeuvre en concertation avec les associations.

Les protections contre le bruit et la pollution dans le secteur scolaire de Sartrouville:

Le projet respecte les niveaux sonores réglementaires pour cet environnement. Un logiciel permet d'optimiser les aménagements en rapport avec le niveau sonore vou-

lu: si nécessaire, les protections pourraient être légèrement surélevées. De plus, des contacts vont être pris avec le Lycée concernant l'isolation phonique des façades conformément à la réglementation. De toute manière, si les résultats affichés après la mise en service n'étaient pas conformes aux objectifs, le département paierait les mesures complémentaires nécessaires.

Comment répondre aux craintes émises dans le quartier des Richebours sur l'accroissement, à terme, du bruit et de la pollution de l'air ?

L'engagement est pris d'effectuer les contrôles nécessaires (avant et après la mise en route : les fameux « points zéros »)

La crainte d'un élargissement à 2x2 voies est-elle fondée?

Non, pas du tout. En particulier, doubler le passage sous les voies SNCF exigerait des travaux trop importants dont l'utilité publique ne pourrait être justifiée.

A ce sujet, il convient de rappeler

que l'actuel projet de voie nouvelle n'a rien à voir avec le précédent projet qui est définitivement abandonné: c'est un projet strictement urbain à 2x1 voies complété par le choix de « la coulée verte » au nord de la D308 à Sartrouville et non une 2x2 voies destinée au transit et au contournement de Sartrouville.

Aucun raccordement n'est prévu sur l'A14.

Quelle est la programmation pour la réalisation des travaux ?

D'ici à fin 2009 : les acquisitions foncières seront réalisées. Mi-2010, interviendra le lancement des travaux, avec un planning spécifique pour le franchissement des voies SNCF.

La mise en service est prévue pour 2014.

François Aubrun, adhérent au CADEB.

Jean-Claude Parisot, secrétaire général du CADEB

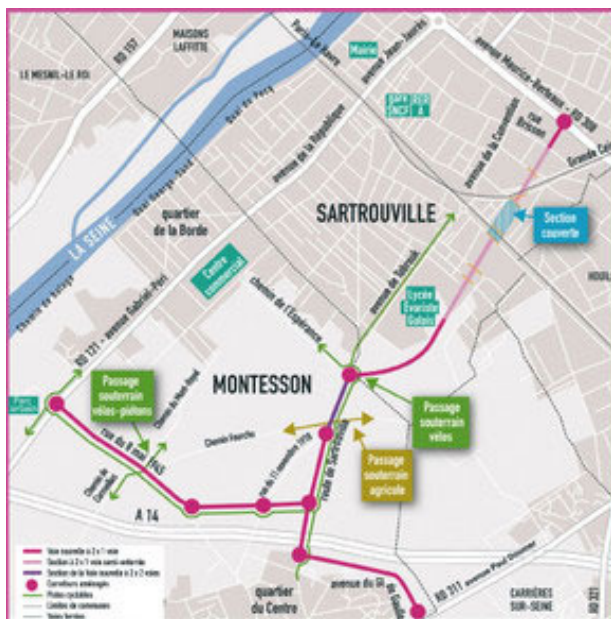
Les recommandations du commissaire enquêteur et les réponses apportées par le Département (extraits)

Organiser des réunions d'information afin de convaincre les riverains de la Voie nouvelle de l'exactitude des résultats fournis par les études de trafic et de bruit:

L'ensemble des acteurs concernés par les études liées au projet continuera d'être associé.

Prévoir des mesures de bruit et de qualité de l'air avant le démarrage des travaux pour éviter toute contestation ultérieure et mettre en place les protections supplémentaires si elles s'avéraient nécessaires.

Bien que des mesures de qualité de l'air et des niveaux de bruits existant aient déjà été réalisées dans le cadre de l'élaboration de l'état initial présenté au dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, le Département réalisera des mesures complémentaires avant le démarrage des travaux et s'engage à mettre en place des protections supplémentaires si elles s'avéraient nécessaires.



Les hyper-marchés écolos?

Quand la grande distribution déclare sa « bonne volonté écologique », Mieux Vivre à Montgolfier, association de quartier proche de Carrefour Montesson, tend l'oreille. Le Grenelle de l'environnement trouverait-il une application locale? Voici le point de vue de Marc Aubrée, Président de l'association .

"Après l'aviation lundi, c'est au tour de la grande distribution de faire preuve de bonne volonté écologique. Elle a signé, mardi 29 janvier, une convention relative aux décisions prises lors du Grenelle avec le ministre d'Etat en charge de l'environnement Jean-Louis Borloo. Les enseignes du commerce et de la distribution s'engagent à mieux informer leurs clients sur les effets environnementaux des produits de consommation courante. L'expérimentation portera sur 300 produits dans l'année.

Une campagne de communication va par ailleurs être organisée afin de promouvoir les écolabels, avec pour objectif de doubler le nombre de produits labellisés mis sur le marché. Côté déchets, les industriels et les éco-organismes spécialisés se sont engagés à réduire

la production d'emballages de 10%.

L'agriculture biologique n'est pas oubliée puisque la grande distribution s'engage à augmenter de 15% par an la part des produits bio dans le total des ventes alimentaires.

Enfin, la convention comprend des mesures pour améliorer l'efficacité énergétique des magasins."

Cet article paru dans le Journal de l'Environnement du 30 janvier 2008 est à rapprocher d'une visite du CADEB réalisée en 2006 dans les locaux de Carrefour Montesson. Cette visite avec la direction de l'hypermarché avait permis d'évoquer à peu près tous les points cités dans l'article du JDE avec leur déclinaison locale pour le site de Carrefour Montesson.

Il sera particulièrement intéressant

de raccrocher les études en cours liées au projet de la ZAC Laborde et notamment de l'extension de la zone commerciale Carrefour avec les aspects couvrant l'efficacité énergétique de la convention. Dans sa réponse à l'enquête préalable sur la ZAC Laborde fin décembre dernier, Mieux Vivre à Montgolfier a fait quelques propositions sur la base des préconisations du Grenelle de l'Environnement, cela devrait permettre de juger si les concepteurs des bâtiments de la partie nouvelle de la zone commerciale ont la volonté d'innover ou au minimum respecter leurs engagements vis-à-vis de l'environnement.

Marc Aubrée, Président
Mieux Vivre à Montgolfier

FISCALITE

Bénévoles, vos frais sont déductibles

Le saviez-vous ? Quand des bénévoles engagent des frais pour leur association, sans en être remboursés, ils peuvent bénéficier d'une réduction d'impôt. Face à la rareté des subventions aux associations et à nos budgets limités, ce n'est pas une piste à négliger.

Quelles sont les conditions pour bénéficier de ce dispositif ?

Les associations doivent avoir pour objet social la défense de l'intérêt général : les associations d'environnement rentrent explicitement dans cette catégorie.

Tous les frais sont concernés : téléphone, fournitures, déplacements, indemnités kilométriques (selon barème spécifique annuel) à condition qu'ils concourent strictement à la réalisation de l'objet social et qu'ils soient justifiés.

Bien évidemment, seuls les frais non remboursés par l'association, assimilés fiscalement à un don, sont pris en compte.

Concrètement, l'association délivre un reçu au bénévole, en y indiquant le montant des frais non remboursés au cours de l'année civile.

Pour demander la réduction d'impôt, le bénévole en reporte le montant sur sa déclaration de revenus (rubrique : " autres dons "). La réduction est égale à 66% des frais engagés, dans la limite de 20% du revenu imposable.

Le reçu doit être joint à la déclaration de revenus, sauf si elle est effectuée par voie électronique (dans ce cas, il faut indiquer sur la déclaration l'identité de chaque organisme bénéficiaire, et le montant des versements; les reçus doivent être conservés pendant 3 ans).

Précision: s'agissant d'une réduction d'impôt, pour bénéficier du dispositif, il faut bien sûr être imposable..., ce qui n'est pas le cas de tous les bénévoles! Les frais doivent figurer dans la comptabilité de l'association (en dépenses et en recettes pour un montant identique).

Pour en savoir plus, prenez contact avec le trésorier du CADEB : Patrick Bayeux 06 08 21 72 34 ou par mail : cadeb78@wanadoo.fr

Le CADEB recherche un ordinateur

Si vous avez un ordinateur dont vous n'avez plus l'utilité, vous pouvez en faire don au CADEB. Pas besoin d'un modèle dernier cri, mais simplement la possibilité d'effectuer des tâches courantes: traitement de texte, connexion Internet.

Merci par avance aux généreux donateurs.

Contact : Paulette Menguy
Cadeb78@wanadoo.fr

Qualité des eaux: donnez votre avis pour l'améliorer.

La consultation du public qui va se dérouler du 15 avril au 15 octobre 2008 sera l'occasion pour chacun de s'informer et de s'exprimer sur les grandes propositions liées à l'application de la Directive Cadre Européenne sur l'eau. Florence Genestier - Seine Vivante - nous donne les éléments clés du processus en cours.

Pour chacun des six grands bassins hydrographiques français (ou bassins versants) ont été définis en 1996 un «Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux» (SDAGE). La Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE) de 2000 transposée dans la loi française entraîne une révision de ces SDAGES. Ceux-ci ont été préparés par les agences de l'eau et les DIREN (Direction Régionale de l'Environnement), élaborés et approuvés par les six Comités de bassin. Ils déterminent les objectifs de qualité (bon état des eaux) que devront atteindre les « masses d'eau » (rivières, lacs, eaux souterraines, mer, ...) d'ici à 2015. Compte tenu du coût engendré et des impossibilités pratiques, ces objectifs de qualité pourront être repoussés si nécessaire à 2021 ou 2027. Ces SDAGES définissent les orientations fondamentales à retenir pour atteindre ces objectifs et seront accompagnés d'un programme de mesures à mettre en œuvre (programme d'actions).



Le public sera consulté

La DCE prévoit aussi une 2^e consultation publique (après celle de 2005). Celle-ci aura lieu du 15 Avril au 15 octobre 2008. Rappelons que l'obligation de demander l'avis du public résulte de l'application de la Convention d'Aarhus signée le 25 juin 1998 au Danemark par 39 États. C'est l'occasion pour chacun de s'informer sur les orientations proposées et de

pouvoir donner son avis. Les relais d'opinion, en particulier les associations, ont une place importante pour relayer l'information et sensibiliser la population aux véritables enjeux en cause. Rappelons que la France est sous la menace de plusieurs condamnations pour non application de règles européennes concernant la qualité des eaux.

Dans la Boucle

Donner une cohérence à toutes nos actions aura plus de poids (Soirées, Débats, Expositions, Forum ...). Toute initiative sera la bienvenue.

Florence Genestier, Seine Vivante
01 30 15 06 70
seine-vivante@yahoo.fr.

Bon à savoir: Un questionnaire sera déposé dans toutes les boîtes aux lettres.

D'autres renseignements seront donnés sur le site du CADEB, notamment le lien vers un site créé à l'occasion de la consultation.

L'agriculture biologique : Une réponse au défi de la protection de l'eau.

La réduction des pollutions diffuses constitue un enjeu majeur pour la protection des ressources en eau et l'atteinte des objectifs de la Directive Cadre Européenne sur l'eau en 2015. En 2004, l'état des lieux montraient que 49% des eaux de surface et 27% des eaux souterraines utilisables pour la production d'eau potable n'auraient pu parvenir au robinet sans un traitement spécifique pour éliminer les pesticides (source FEN 2006). Les actions préventives liées à de meilleures pratiques, et le développement de systèmes d'exploitation agricoles respec-

tueux de la ressource en eau sont préférables à la mise en place de traitements coûteux et dont le prix est répercuté sur la facture d'eau. L'Agriculture Biologique de par son cahier des charges fondé sur le respect de l'environnement et les techniques qu'elle développe, est une solution alternative et préventive pour la protection de l'eau et des milieux aquatiques. Diverses expériences, dans les pays voisins comme en France, montrent que le développement de ce mode de production autour des captages d'eau potable permet une protection de la ressource

concernée. L'Agence de l'eau Seine Normandie soutient ces actions préventives sur des territoires prioritaires ciblés comme les bassins d'alimentation des captages d'eau potable et les Zones Humides pour garantir la qualité de l'eau et réduire les impacts sur le milieu naturel. Un premier contrat a été signé à Dourdan avec le Groupement des Agriculteurs Biologiques d'Ile de France. Un exemple à suivre!

Jean-Pierre Genestier
Président
Seine Vivante

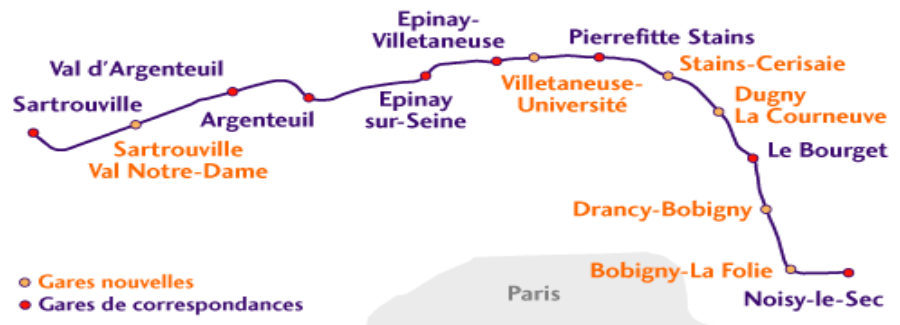
La Tangentielle Nord en conflit avec Arc Express?

Les deux projets ont des points communs: ce sont des rocade ferrées qui contournent Paris. Le premier est porté par RFF et la SNCF, l'autre par la RATP. Chacun a son utilité, car ils ne desservent pas les mêmes communes. Mais pourra-t-on financer les deux en même temps? La question est posée.

La Tangentielle

Pour faire face à la hausse du trafic, la SNCF veut « préparer l'avenir sur le plan du transport public » en Ile-de-France. Aussi est-elle décidée à ressortir dès cette année son projet de Tangentielle nord, une nouvelle ligne ferroviaire, à mi-chemin entre le tramway et le RER, qui irait de Noisy-le-Sec (Seine-Saint-Denis) à Sartrouville (Yvelines). Une ligne qui fait étrangement penser à... Arc Express, le fameux projet de rocade ferrée autour de Paris pour lequel le Stif vient de lancer des études, et dont la RATP a fait une priorité.

« L'enquête publique pour la Tangentielle a été réalisée en 2007. Reste à faire la déclaration d'utilité publique, qui pourrait sortir avant l'été. Après cette échéance, le projet peut-être lancé. Cela fait des années et des années qu'on en parle, il est temps d'avancer », lance Thierry Mignauw. « Des projets en Ile-de-France, il y en a



Le projet de liaison ferrée Tangentielle Nord, de Sartrouville à Noisy le Sec

trop, ajoute le directeur de Transilien. Il ne faudrait pas qu'ils se substituent les uns aux autres, car pendant ce temps-là, on ne fait rien. On passe son temps à dire qu'il faut faire du banlieue à banlieue. Là on a un projet de rocade qui est prêt, j'espère qu'il ne sera pas abandonné au profit d'un autre qui verrait le jour dix ans plus tard. »

La livraison de la première tranche de cette Tangentielle, entre Epinay et Le Bourget, pourrait voir le jour en 2013, contre 2017 au mieux pour la première tranche d'Arc Express.

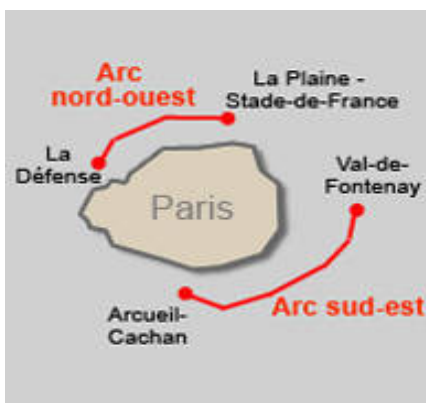
Cette rocade, qui « recoupe toutes

les lignes de RER en Ile-de-France » serait « la première ligne de RER qui ne passe pas par Paris. » D'une longueur de 28 kilomètres, elle compte 14 stations (voir infographie). « Ce train serait d'un gabarit plus petit que le RER, mais à plus haute fréquence. » Thierry Mignauw met aussi en avant que « ce projet n'est pas très dur à réaliser techniquement ». Le coût de l'ensemble de la ligne se chiffre à un milliard d'euros. Le même montant que celui estimé pour la première tranche d'Arc Express dans le Val-de-Marne.

Source: 20 minutes, janvier 2008

Arc Express

Le Syndicat des transports d'Ile-de-France (Stif) vient de confier à la RATP deux études sur le projet de métro en rocade autour de Paris, Arc Express. L'une sur le système des transports, l'autre sur l'intermodalité. « Le but est



d'anticiper le mode de transport en adéquation avec le flux de passagers, et de regarder comment tout cela peut se connecter à nos réseaux », résume Seymour Morsy, directeur du développement à la RATP. Celle-ci a calculé qu'Arc Express accueillerait 15 000 à 17 000 voyageurs par heure, en heure de pointe - autant qu'une ligne de métro classique.

Cette ligne passerait à 5 ou 8 km du périphérique. Deux arcs sont étudiés pour commencer, l'un au nord-ouest entre La Défense (92) et la Plaine Saint-Denis (93), l'autre au sud-est entre le terminus de la ligne 13 à Châtillon-Montrouge (92) et Val-de-Fontenay (94). La RATP suggère

qu'elle ne serait pas contre lancer les deux en même temps. « A terme, l'intelligence d'un tel projet, c'est qu'il fasse le tour de la capitale, afin de désaturer le métro et de diminuer de 160 000 par jour le nombre de véhicules à Paris », insiste Seymour Morsy. Et la fréquentation du tronçon val-de-marnais, estimée entre 170 000 et 240 000 voyageurs par jour, grimperait entre 260 000 et 320 000 si le tracé était entièrement bouclé. Le parcours étudié par la RATP mesurerait 60 km, soit 60 stations. Coût total : plus de 6 milliards d'euros ! « Au regard d'autres infrastructures, ce n'est pas si cher », compare la RATP.

Source: 20 minutes, janvier 2008

LE CADEB ET LES ASSOCIATIONS MEMBRES



« Seul, on va
plus vite

Ensemble, on va
plus loin »

CADEB

Association loi 1901 agréée
pour la protection de
l'environnement sous le
numéro 04-033 DUEL

Siège social : 130 av. du
Général de Gaulle - 78500
SARTROUVILLE

Tél : 01 39 57 65 28
01 39 15 32 21

Courriel :
cadeb78@wanadoo.fr

Site Internet:
www.cadeb.org/

SIRET: 484 499 009 000 13
APE : 913 E

Composition du Bureau

Présidente :
Paulette Menguy
Vice Président :
Alex Ballot
Secrétaire Général:
Jean-Claude Parisot
Secrétaire :
Gérard Moulin
Trésorier:
Patrick Bayeux

Carrières Autrement

Alex Ballot

Tél : 01 39 14 52 94

Comité du Vieux Pays – Le Fresnay à Sartrouville

Patrick Bayeux

bayeuxprues@wanadoo.fr Tél : 01 39 57 82 63

Comité de quartier des Richebours à Sartrouville

Mario Ostoréro jean-louis.verdure@wanadoo.fr

Tél 01 39 14 88 11

Forme 21 (expertise et formation à l'environnement)

Jean-Yves Rebeyrotte

forme21@club-internet.fr

Tél:01 53 73 74 18
01 30 53 37 66

La Boucle Verte

Francis Bonnemason

laboucleverte@yahoo.fr

Tél : 01 39 68 28 35

Site Internet : www.laboucleverte.org

Les Dix Arpents à Sartrouville

Robert Charvet

Xarpents@wanadoo.fr

Tél : 01 39 13 10 11

Mieux Vivre à Montgolfier

Marc Aubrée

assomvm@neuf.fr

Tél : 01 39 14 29 00

Natur'Ville à Sartrouville (promotion et gestion des jardins familiaux)

Martine Rol

marcelle.rol@club-internet.fr

Tél : 01 74 08 47 88

Quartier de la Vaudoire Debussy à Sartrouville

Sandrine Féron

associationvaudoire@gmail.com

Tél : 01 30 86 92 92

Recycl'Action (une alternative positive pour la réduction des déchets.)

Cathy Tizzoni

ktix.tizia@wanadoo.fr

Site Internet: http://recycl-action.over-blog.com/

Tél: 06 60 38 43 82

Riverains du quartier de la Mairie à Sartrouville

Jean-Claude Parisot

arqm@wanadoo.fr

Tél : 01 39 15 32 21

Sauvegarde du Vésinet

† Charles Gourdet

Seine Vivante

Jean-Pierre Genestier

seine.vivante@yahoo.fr

Tél : 01 30 15 06 70

Syndicat d'initiative et de défense du site du Vésinet

Françoise Delbart

francoise.delbart2@wanadoo.fr

Tél : 01 39 52 09 71

Voisins-Voisines à Houilles

Gérard Moulin

jgmoulin@wanadoo.fr

Tél : 01 39 68 86 11

LES TROIS COLLECTIFS DE LA BOUCLE DE MONTESSON

CADEB

Collectif d'Associations pour la défense de l'environnement dans la Boucle de Montesson

130 av. Général de Gaulle - 78500 SARTROUVILLE

Présidente : Paulette Menguy

Tél 01 39 57 65 28

Courriel : cadeb78@wanadoo.fr

Seine Vivante: Collectif d'associations et de citoyens qui veulent redonner à la Seine et à ses berges leur caractère naturel

14, rue Charles Bémont 78290 – CROISSY SUR SEINE

Président : Jean-Pierre Genestier

Tél : 01 30 15 06 70

Courriel : seine.vivante@yahoo.fr

Réseau Vélo 78: Collectif qui milite pour le développement de l'utilisation de la bicyclette au quotidien.

47, chemin du Tour des Bois 78110 - LE VESINET

Président: Lionel Carrara

Site: www.reseauvelo78.org

Courriel : reseau.velo.78@club-internet.fr